

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 50 (1912)
Heft: 22

Artikel: Les notaires de Maillane : (traduit du provençal)
Autor: Mistral, F.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-208715>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).

Administration (abonnements, changements d'adresse),
E. Monnet, rue de la Louve, 1.

Pour les annonces s'adresser exclusivement
à l'Agence de Publicité Haasenstain & Vogler,
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.



UN MOIS GRATIS

Les personnes qui prendront un abonnement de six mois ou d'un an, à dater du 1^{er} juillet 1912, recevront gratuitement le *Conteur* dès maintenant au 30 juin.

LES NOTAIRES DE MAILLANE

(Traduit du provençal.)

C'ÉTAIT vers 1820 ou 1825, je ne sais au juste. Cette année-là, mourut à Maillane le vieux Claude; et comme il n'avait pas de descendants, sa maison demeura fermée cinq ou six mois. Finalement un locataire s'y installa et les fenêtres se rouvrirent.

Mais, nom d'un sort! voici que, peu de jours après, une rumeur courut dans Maillane: la maison de Claude était hantée! Le nouvel habitant et sa femme entendaient tracasser et farfouiller toute la nuit. C'était un bruit singulier, il semblait qu'on froissait du papier, des parchemins. Allumait-on la lampe, tout se taisait, et, sitôt éteinte, zou! le mystérieux crissement reprenait de plus belle. D'où provenait-il? Les bonnes gens fouillaient tous les coins, dans les armoires, sous le lit, sous l'évier, rien de rien ne leur donnait la clé de la nocturne énigme. Et, tous les soirs, cela recommençait, tant et si bien qu'ils donnèrent leur congé, disant aux voisins: «A la maison de Claude, y couche qui voudra, toute la nuit les revenants y font leur sabbat!» Et ils s'en allèrent.

Tout effrayés qu'ils étaient, les voisins voulurent savoir ce qui se passait là. Armés de fourches et de fusils, ils vinrent coucher tour à tour dans la chambre de Claude. Mais, dans les ténèbres, le froufrou de malheur les faisait sursauter, sans qu'ils pussent découvrir la liasse des parchemins. Les vieilles, se signant, disaient bien les paroles qu'on dit aux esprits pour les conjurer:

Si tu es bonne âme, parle-moi!
Si tu es affligée, retire-toi!

Ah! ouiche, cela faisait autant d'effet que du bran de scie aux chats! Le bruit menu n'en continuait pas moins; et au four, au moulin, au lavoir, on ne parlait que de revenants.

— Si encore, disait le monde, on savait de qui est l'esprit qui revient, on pourrait faire dire des prières pour le repos de cette pauvre âme!

— Et de qui voulez-vous qu'il soit! disait la grosse Alarde... Ce ne peut être que Claude: le pauvre homme n'a pas laissé d'enfants; on n'aura pas fait dire sa messe, et son âme, pécaïre! doit sûrement être en peine.

— C'est bien ça, firent les commères, Claude fait sa peine.

Alors, charitablement, elles se cotisèrent pour que le défunt eût sa messe; le chapelain pria le bon Dieu de tout son cœur pour Claude,

et quelques Maillanais de bonne volonté retourneraient voir, la nuit, si l'esprit revenait toujours.

Il revenait plus obstinément que jamais! C'était à faire dresser les cheveux sur la tête. Un homme avait trouvé une botte au bas de l'escalier, une botte toute cirée! D'autres par le trou de l'évier avait vu un homme tout blanc qui descendait de la cheminée. Zabet du Broquet raconta qu'un matin, en s'épuçant, elle avait vu sur son corps des places blanches, comme des « pinçons de mort ». Et Nanon certifia que, la nuit, on l'avait tirée par les pieds!

Sur la place, le dimanche, les hommes ne s'entretenaient plus que de ce mystère.

— Claude était un brave homme; il n'est pas croyable que ce soit son revenant!

— Qui serait-ce alors?

Le grand Charles, que chacun respectait, parce qu'il dominait tout le monde par sa haute stature autant que par l'aplomb de sa parole, le grand Charles fit:

— N'est-ce pas clair? Puisqu'on remue du papier, ce doit être des notaires.

— Il a raison, le grand Charles, s'écrièrent-ils tous: ce sont les notaires, puisqu'on remue du papier!

— Et tenez, ajouta le vieux Ferrut, je me souviens maintenant que, dans ma jeunesse, la maison s'était vendue en justice. Elle provenait d'un héritage pour lequel on plaïda à Tarascon pendant plus de vingt ans. Et tant grattèrent les notaires, les avocats et les procureurs, que tout fut mangé!

— Ce sont les notaires! ce sont les notaires!

On n'entendait plus que ce cri dans tout Maillane. Les gens n'en dormaient plus, et ils en avaient la chair de poule.

— On verra bien si ce sont les notaires, dit mon oncle Jérôme, le magnanier.

Mon brave oncle avait servi dans les dragons, même que du temps de Bonaparte il était brigadier. Il portait fièrement au bout du nez la cicatrice d'un coup de bancal que lui flanqua un hussard allemand à la bataille d'Austerlitz. Adossé à un mur, il tenait tête à vingt cavaliers qui le sabraient, jusqu'au moment où il tomba, la figure partagée d'un revers d'épée. Cela lui avait valu une pension de sept sous par jour, c'est-à-dire tout juste pour son tabac.

Suffit. Mon oncle charge ses pistolets et, à la nuit tombante, s'en va bravement à la maison de Claude. Faut vous dire aussi que, sous sa blouse, il avait une lanterne sourde, dont il se servirait dès qu'il entendrait les notaires brasser leurs parchemins.

Tout d'un coup, frou! frou! cra! cra! voilà les parchemins qui se mettent à chanter... Vivement mon oncle découvre sa lanterne, et que voit-il? deux rats! deux gros rats qui grimpaient au haut du coupe-vent. Car, dans cette maison, comme cela se voit dans bien d'autres, il y avait pour recouvrir l'escalier un coupe-vent. Le magnanier Jérôme monte sur son escabeau et trouve tout bonnement des pampres de vigne secs!

Claude, l'année où il trépassa, avait récolté énormément de raisins, paraît-il. Pour les garder, il les avait étendus sur le coupe-vent, en un lit de feuilles de vigne. Lui mort, les rats grignotèrent la vendange, et quand il n'y eut plus de grappes, ils revinrent toutes les nuits, pour chercher les grains perdus sous les feuilles.

Ayant emporté ces feuilles desséchées, mon oncle se coucha. Au matin, comme il arrivait sur la place:

— Eh! bien, monsieur Jérôme, firent les villageois, il semble que votre visage a pâli; avez-vous trouvé les notaires?

— Vos notaires, répartit mon oncle, n'étaient qu'une paire de rats qui sur le coupe-vent couraient dans les pampres de vigne secs!

Un bon rire secoua les Maillanais, et depuis ce jour les gens de mon village n'ont plus cru aux revenants.

F. MISTRAL.

Fontaine patriotique.

Dans une ville de Touraine,
Grand débat pour une fontaine.
Il n'était pourtant question
Que d'y mettre une inscription...
Comme la fontaine est publique
On la voulait patriotique.
Que surtout le mot: « Nation »
D'une manière bien civique
En relevât l'expression.
Pendant ce débat démocrate
Passe une femme aristocrate
Qui leur dit d'un ton doctoral
Et mêlé d'un peu de malice:
— Messieurs, mettez au frontispice
Ces mots: « Abreuvoir national! »

LA TOMMA A JEAN-LOUIS

(Patois du district de Grandson.)

P'è 'na balla demindzè de derra-tin de 189...
C'ètai aprè la Sindèni; lè freti étant avau
d'la montagnè; on n'oiat plie 'na sè-
naillè lè d'amont on nè vèyai plie nè dzein nè
bitè à l'intoï day tsalè; cin ètai calmo commin
la mouà, cin portavè l'innouïo, quet. Tot parai,
'na petita binda dè dzoïeu gaillà s'imbantson
contrè la montagnè po allà vèsità la bauma dè la
Motta, ao dèssus d'ao perte de l'Increna. C'ètai
oncoï lo vilho Jean-Louis Chpène qu'avai cin
inmandzî. L'avai lé, commin y'ai de, dai dzou-
vènè dzin nè n'avant pas frai ai ge et quatro ao
cin gendarme. Arrevà vè la bauma, commin
l'avant tu fan et say, que l'avant prai tsacon à
bairè et à medzî, s'assètavont tu in rion à l'intoï
d'on bon fû dè sètson po sè retsaodà 'na fraisa
et sè regarni on poù lè coûtè. Lè z'on avant de
la saocèssè, d'altro d'ao fremadzo. Po Jean-Louis
l'avai d'la tomma dura commin d'la barbèllyè,
commin d'ao bou; po bin dèrè. Sè bouèta à la
presintà ao fû po kè lè sèyè on poù plie tindra.
Adon lo gendarme Bonzon, quand ye ve cin
lai fà:

— Ditè-vai, Jean-Louis, voutro fremadzo mè
fà à pinsà à aquèiè.